

ID: 069-216901769-20221103-DE2022110306-DE

## DEPARTEMENT DU RHONE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022-11-03/06

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 16 Votants : 25

Le trois novembre deux mille vingt-et-deux,

Le Conseil municipal de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Etaient présents: Arnaud SAVOIE, Gérard MAGNET, Anne-Sophie DEVAUX, Aurélien BERRETTONI, Laurence CHIRAT, Mélanie BRENIER, Marie-Pierre DUPRE-LATOUR, Sylviane LAFONT, Nicolas TRICCA, Isabelle BRAILLON, David ZERATHE, Malo TRICCA, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Sylvie BROYER, Mélanie TRAVIER

Membres absents ayant donné pouvoir : Stéphane PITOUT donne pouvoir à Gérard MAGNET, Frédéric LOGEZ donne pouvoir à Anne-Sophie DEVAUX, Etienne FEURY donne pouvoir à Nicolas TRICCA, Véronique CORNU donne pouvoir à Isabelle BRAILLON, Catherine CERRO donne pouvoir à Daniel ABAD, Marie-France PILLOT donne pouvoir à Bernard CHATAIN, Monique TALEB donne pouvoir à Sylvie BROYER, Marie-Claude PHILIPPE donne pouvoir à Arnaud SAVOIE, Brice DEVIF donne pouvoir à Malo TRICCA

Membres absents excusés : Magali BACLE, Nicolas SAVOY

Secrétaire : Laurence CHIRAT

Service instructeur: Direction Générale.

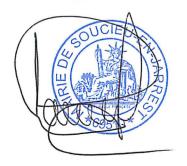
## Le Maire certifie :

- que la convocation du Conseil municipal avait été faite le 28/10/2022
- que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 10/11 | 2017
- acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 03/1/1/2020

- et publication du :

10/11/022

Arnaud SAVOIE, Maire



OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DSIL POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN BATIMENT EN AGENCE POSTALE COMMUNALE ET BUREAUX

## Monsieur le Maire expose :

 $\it Vu$  la délibération n°2022-11-03/01 du conseil municipal en date du 03 novembre 2022,

Le groupe La Poste a fermé son agence de Soucieu-en-Jarrest à l'automne 2019. Une partie de ses services est aujourd'hui relayé via une antenne gérée par le bureau de tabac 3 place François Durieux.

Pour autant, les missions réalisées par la Poste dans l'acheminement du courrier représente un réel enjeu de lien local et social et ce service public est plus qu'important dans les communes de la strate de Soucieu-en-Jarrest.

Afin de garantir à leurs administrés un service public qualitatif, il est donné la possibilité aux communes et à la Poste de créer une agence postale communale pour assurer les prestations postales courantes.

La commune et la Communauté de Communes du Pays Mornantais (Copamo) se sont engagées dans une démarche intégrée de revitalisation des centres-bourgs pour répondre aux profondes mutations des usages du territoire, elles concernent les façons d'habiter, de se déplacer, de consommer, mais également les attentes en matière de services de proximité.

Le 7 juillet 2021 la commune de Soucieu a signé la convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain. Par cet engagement elle confirme sa volonté de poser des stratégies et lancer les projets et opérations concourant à la revitalisation de son territoire. Le projet « Création d'une agence postale communale » fait partie intégrante du CRTE.

Ce projet favorise l'accessibilité des services publics et contribue à la revitalisation du centre-bourg et donc à son attractivité.

Envoyé en préfecture le 07/11/2022

Reçu en préfecture le 07/11/2022

Affiché le



ID: 069-216901769-20221103-DE2022110306-DE

Le conseil municipal, par délibération en date du 03 novembre 2022, a approuvé l'avant-projet présenté par la SARL PARADOXE pour l'aménagement du bâtiment situé 9 rue Micky Barange en Agence postale communale et bureaux.

Le coût hors taxes de l'opération est estimé à 218 000 €.

Pour mener à bien cette opération, la commune sollicite ses partenaires institutionnels en vue de l'obtention de subventions. Aussi, il est proposé au conseil municipal de solliciter la participation de l'Etat dans le cadre de la DSIL.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (HT)	Montant HT	RECETTES (HT)	Montant HT
Etudes et	28 000 €	DSIL	14 400 €
diagnostics / AMO		Conseil Départemental	10 000 €
Travaux	190 000 €	Conseil Régional	150 000 €
		Autofinancement	43 600 €
Total	218 000 €	Total	218 000 €

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de demander une subvention correspondant à 6,61 % du montant total HT des travaux à l'Etat dans le cadre de la DSIL,
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Arnaud SAVOIE, Maire

